

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA
SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

LE FRANÇAIS, LANGUE D'INTÉGRATION

**COMITÉ NATIONAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'INTÉGRATION DU
PARTI QUÉBÉCOIS**

MARS 2001

Notre comité est composé de membres provenant de plusieurs régions du Québec.

Les objectifs du Comité national de la citoyenneté et de l'intégration sont :

- de recruter et de faire participer les Québécoises et les Québécois de diverses origines, aux activités et aux diverses instances du Parti;
- de sensibiliser ces mêmes instances aux problèmes particuliers de l'accueil et de l'intégration à la société québécoise;
- de coordonner les activités du Parti à l'égard des Québécoises et des Québécois de diverses origines et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la participation au travail du Parti d'un nombre sans cesse croissant de citoyennes et de citoyens de diverses origines.

Résumé du Mémoire

Le mémoire considère que le français occupe un rôle important comme langue d'intégration et qu'elle favorise la participation citoyenne des Québécois de toutes origines. Il considère que les nouveaux arrivants, s'ils ont un effort considérable d'adaptation à faire, ont par ailleurs eux-mêmes un impact sur la société d'accueil, et que cela peut être très enrichissant pour les uns et les autres. Le mémoire fait un bilan de la situation de la langue française dans une perspective d'intégration à long terme, pour se terminer par deux recommandations et trois interrogations.

INTRODUCTION

En tant que membre d'une formation politique majeure, Le Comité National de la Citoyenneté et de l'Intégration du Parti Québécois (CNCI) a comme objectif de promouvoir la souveraineté du Québec tout en visant particulièrement à promouvoir le sentiment d'appartenance et la reconnaissance de tous les citoyens comme membres à part entière de la société québécoise. C'est avec ce regard que nous étudierons la situation de la langue française au Québec. Comment pouvons-nous, d'une part, établir un lien entre la reconnaissance de la richesse individuelle d'une population diverse et, d'autre part, promouvoir la langue française comme force rassembleuse, mais aussi comme une langue ayant besoin de l'appui de tous pour son développement et sa survie ?

Le français : langue d'intégration et de changement social

Depuis l'instauration de la loi 101 en 1977, la langue française a réalisé un certain nombre de progrès, notamment grâce à l'obligation pour tous de suivre l'enseignement primaire et secondaire en français, exception faite de la minorité historique de langue anglaise et de ceux qu'elle avait déjà assimilés. Ainsi, pour la première fois, le Québec jouait pleinement son rôle de société d'accueil pour tous les nouveaux arrivants. Cette nouvelle règle du jeu a provoqué un changement profond dans notre société, un changement à double sens. D'un côté, les nouveaux arrivants adoptent les valeurs et les normes de notre société, de l'autre, notre société reconnaît la richesse de leur culture et de leurs valeurs individuelles.

La langue française est l'agent de l'interaction et de la convergence des diverses cultures. Elle doit être vue comme une condition de l'intégration des nouveaux arrivants et comme un facteur de cohésion pour l'ensemble des citoyens et citoyennes. Loin de servir de bouclier linguistique et culturel contre les nouveaux

arrivants elle doit être le bien commun de tous les citoyens.

Le français : langue d'égalité et d'inclusion

La langue française a un rôle d'égalisateur en terme de démocratie sociale. Auparavant, il y avait un lien entre la langue parlée et la classe sociale et économique d'un citoyen. Depuis les années soixante, la langue de la majorité a finalement pris sa place comme langue des entreprises, de la politique et de la culture générale, du moins jusqu'à un certain point. Elle a ouvert la porte à l'émancipation économique et sociale de millions de gens. Par ailleurs, cet affranchissement de la majorité ne devrait pas avoir pour effet de porter atteinte à l'égalité des chances d'une minorité de nos compatriotes. Celui qui ne parle pas le français, se voit dans l'impossibilité d'occuper un travail en français et de participer pleinement à l'activité économique de notre société. Afin de remédier à cette situation, il est de notre devoir de nous assurer que chaque citoyen ait accès à la langue française. Il y va de l'intérêt de tous. Le développement et la survie de la langue française résident dans son adoption par les nouveaux arrivants mais ceux-ci ont aussi besoin d'apprendre le français pour réussir au Québec.

Nous concluons brièvement cette introduction par les considérations générales suivantes. Le contrat moral qui lie le Québec avec ses nouveaux citoyens comporte parmi ses éléments principaux et consensuels le partage d'une langue riche et porteuse d'idéaux et de valeurs qui ont marqué profondément notre civilisation.

Ce contrat, nous le ratifions avec enthousiasme, conscients par ailleurs qu'il fait reposer sur nos épaules à tous, et celles des nouveaux arrivants en particulier, une lourde responsabilité. Le défi collectif auquel nous sommes confrontés, nous entendons le relever avec détermination. Nous sommes, en effet, convaincus de la nécessité d'une langue commune, laquelle doit permettre à tous, au delà du pluralisme légitime et de la diversité des origines, de s'intégrer à la société

québécoise et aux institutions que l'histoire nous a léguées. C'est cette même langue commune qui favorise l'échange et la solidarité sociale et qui permet de participer pleinement et en toute égalité aux débats des citoyens et à l'élaboration de projets qui infléchiront le destin commun de notre nation.

Nous dresserons maintenant un court bilan de la situation de la langue française, et plus particulièrement de sa capacité à intégrer des citoyens de diverses origines. Suivront la question des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel, ainsi que la politique du Québec sur l'immigration et son programme de francisation. Nous terminerons sur trois interrogations, qui sont aussi des pistes de réflexion.

Les Néo-Québécois sont la clé de la survie du français au Québec

1-La progression du français en perspective : des succès bien mitigés

L'évolution démolinquistique des dernières décennies montre indéniablement que le Québec est devenu une société beaucoup plus francophone qu'elle ne l'était auparavant. Parmi les facteurs les plus importants de la francisation, soulignons d'abord les changements introduits il y a plus de 30 ans dans les critères de sélection des immigrants, puis l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, qui obligeait les jeunes immigrants et les enfants d'immigrants à fréquenter les écoles primaires et secondaires françaises. Mais plus que tout autre facteur, le caractère français du Québec s'est maintenu "grâce" au solde migratoire interprovincial négatif, massivement composé de non-francophones. C'est en effet ce dernier facteur qui explique la stabilité du poids relatif des francophones au cours des trente dernières années. Un simple calcul mathématique montre en effet

que, si l'on exclut les migrations interprovinciales de l'évolution démolinguistique, les transferts linguistiques (le fait d'abandonner sa langue maternelle pour une autre langue d'usage à la maison) devraient se faire vers le français neuf fois sur dix pour assurer le maintien du poids relatif des francophones. Tel n'étant pas le cas, la part insuffisante du français aurait dû faire reculer ce dernier face à l'anglais. Tant que cet objectif ne sera pas atteint, il demeurera toujours exact d'affirmer que les capacités de francisation du Québec sont insuffisantes pour assurer l'avenir de la langue française au Québec.

Rappelons l'impact des mouvements migratoires interprovinciaux : sans les 400 000 départs survenus au cours de la période s'étalant de 1966 à 1996, le Québec aurait compté, en 1996, 4 % de moins de francophones (langue parlée à la maison). La situation de la région métropolitaine (RMR) de Montréal aurait été encore pire puisque elle en aurait compté 6 % de moins (Pierre Serré (2000), L'avenir du français à Montréal : impact de la minorisation appréhendée des francophones de l'île de Montréal sur l'assimilation linguistique des allophones, mémoire présenté à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Montréal). Pourtant, malgré ces départs, le nombre d'Anglo-québécois n'a que très peu diminué entre 1971 et 1996 (premier recensement où était posée la question sur la langue d'usage), la baisse n'étant que de 150 000 personnes.

Historiquement, cette communauté, présentant un taux de fécondité inférieur à celui des francophones, a malgré tout grosso modo remplacé ses effectifs migrants par de nouveaux anglophones qui étaient tantôt issus de parents anglophones nés au Québec ou au Canada, tantôt de jeunes enfants allophones ou francophones. Ce phénomène des transferts linguistiques vers la langue de la minorité a eu tellement d'ampleur, au fil des générations, que l'on a pu constater, en 1996, que près de

30 % des anglophones était issus des transferts linguistiques (dont les deux tiers d'allophones). Aucune commune mesure avec les transferts vers le français dans le Canada hors Québec. En définitive, le solde migratoire interprovincial est à lui seul la preuve de l'insuffisance des politiques d'intégration des immigrants. Quant aux effectifs anglophones, confrontés aux soldes migratoires interprovinciaux et aux transferts linguistiques, ils sont la preuve de l'importance que peuvent avoir les transferts linguistiques dans l'évolution démographique des communautés.

2- Vers une diminution de la capacité d'intégration de la majorité francophone

La francisation de la société québécoise, et de Montréal en particulier, est loin d'être aussi convaincante que l'on veut bien le faire croire. Les perspectives de minorisation des francophones sur l'île de Montréal le confirment. Même si, dans l'ensemble du Québec, la part du français dans les transferts linguistiques s'est relevée à 68 % chez les immigrants allophones arrivés de 1976 à 1996 - et plafonne à tout le moins depuis 1981-86, il n'en reste pas moins que le rythme des transferts vers le français reste nettement inférieur (de deux fois) à la progression des effectifs allophones. Il s'avère également que parmi ces derniers, la part des francotropes - les immigrants originaires de pays tournés vers le français, soit le premier facteur responsable de la francisation,(voir Marc Termote et Danielle Gauvreau (1988), La situation démolinguistique du Québec, Québec, Conseil de la langue française; Charles Castonguay (1994), L'assimilation linguistique : mesure et évolution, 1971-1986, Sainte-Foy, Conseil de la langue française, dossier 41) - est en diminution constante depuis 20 ans (toutes les catégories sauf les indépendants; données du ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI)). Ce sont ces mouvements qui assoient concrètement la défrancisation et l'allophonisation " de Montréal. Et ce sont d'eux que viennent les

interrogations concernant la capacité de francisation du milieu montréalais, là où s'établissent 90 % des immigrants reçus chaque année au Québec. Compte tenu de ces tendances assez mitigées en faveur du français et de l'inévitable maintien de la concurrence des deux langues à Montréal, il apparaît légitime de se demander dans quel sens évoluera la capacité de francisation des immigrants allophones. Premier élément de réflexion : s'il est vrai que les enfants allophones immigrants ou d'immigrants qui n'ont théoriquement fréquenté par obligation que les écoles françaises optent pour le français dans 75 % des cas quand ils changent de langue, il n'en reste pas moins que 25 % de ces derniers ont opté pour l'anglais. L'école française n'arrive donc pas à franciser tous les jeunes allophones qui s'y présentent. D'autres forces agissent également sur l'orientation linguistique des jeunes de la loi 101. Les prédispositions des jeunesanglophones et des jeunes anglotropes (les immigrants originaires de pays tournés vers l'anglais) face à l'anglais demeurent plus fortes que l'ambiance francisante des écoles françaises. Il s'ensuit que la proportion d'anglotropes dans l'ensemble de l'immigration a un impact direct sur l'évolution des transferts linguistiques. Il s'ensuit également que la société québécoise appuie quiconque désire poursuivre son intégration linguistique en anglais. Rappelons qu'il n'y a pas que la connaissance du français qui augmente avec le temps passé au Québec : la connaissance de l'anglais y fait plus que doubler (à l'arrivée au Canada, 33 % des immigrants arrivés entre 1981 et 1996 déclaraient connaître l'anglais; au recensement de 1996, 65 % de la même cohorte affirmaient le connaître; ce pourcentage augmenterait fortement si tous les immigrants qui avaient quitté le Québec avaient fait partie de l'échantillon recensé au Québec). On peut donc parfaitement être scolarisé en français (ou échapper à cette obligation) et utiliser l'anglais à la maison, au collégial, à l'université et sur le marché du travail. Manifestement, un environnement supportant activement l'anglais

doit s'avérer un facteur de premier plan pour contrecarrer les effets de l'enseignement en français. Or, qu'arriverait-il si de plus en plus d'adultes immigrants s'anglicisaient ? Les 68 % de transferts vers le français chez les immigrants arrivés entre 1976 et 1996 sont-ils éternels ? Ne diminueront-ils pas avec la baisse prévue du poids des francophones dans l'ensemble de la RMR de Montréal (-2,5 % d'ici 2016, -7 % d'ici 2041, selon les scénarios de Termote basés sur une immigration de 30 000 et non 40 000 à 45 000 comme vient de l'annoncer le MRCI l'automne dernier; voir Marc Termote, avec la collaboration de Jacques Ledent (1999), Perspectives démolinquistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI^e siècle. Implications pour le français langue d'usage public, Montréal, rapport soumis au Conseil de la langue française, INRS-Urbanisation) ? Rappelons tout d'abord que les jeunes de la loi 101 ne rassemblent qu'une fraction des immigrants allophones. En effet, plus des trois quarts des immigrants échappent complètement à l'obligation de fréquenter l'école primaire et secondaire française : ils sont en âge d'aller directement au cégep, à l'université et sur le marché du travail. Quelques pourcentages supplémentaires se rajoutent à cette proportion; il s'agit des individus qui n'ont à compléter que quelques années dans les écoles secondaires françaises.

Pour ces immigrants au pays depuis 1976 et âgés de 16 ans et plus à l'arrivée, ceux qui sont donc directement exposés à la libre concurrence des langues au cégep, à l'université et sur le marché du travail, l'environnement de la RMR montréalaise, pourtant francophone à 70 %, n'amène une francisation (transferts linguistiques) que de 60 %. Seuls les milieux comptant 90 % et plus de francophones parviennent à franciser les allophones à 90 % vers le français, seuil représentant la juste part des transferts vers le français. Dès que les francophones font moins de 80 % de la population, la part du français devient inférieure à 50 %.

S'il est vrai que l'environnement linguistique des quartiers et la part des transferts en direction du français sont liés, certains analystes (comme Levine, dans La Presse, 17 février 2001) affirment qu'il n'y a pourtant pas de lien de cause à effet entre les deux phénomènes. Les individus seraient davantage portés à choisir un quartier à leur image plutôt que changer de langue par mimétisme, en fonction de leur nouveau contexte de résidence. En réalité, les transferts linguistiques s'étalant dans le temps, parfois même sur plus d'une ou de deux générations, on ne peut saisir l'influence du milieu de vie sur les transferts individuels qu'en examinant l'ensemble des multiples milieux de vie dans lesquels chaque immigrant a vécu depuis son arrivée au Québec. Bref, les immigrants choisissent des quartiers compatibles avec leurs orientations linguistiques réelles. Pour saisir l'influence de l'environnement linguistique, il faudrait disposer d'une image des transferts au moment et au lieu où ils se produisent. Il faudrait, par exemple, connaître les transferts linguistiques chez les allophones arrivés dans les cinq dernières années et ayant toujours demeuré dans le même quartier. Une telle information n'est pas disponible. Par contre, les données sur la première langue officielle parlée permettent d'avoir une idée de l'influence du milieu, puisque celle-ci mesure justement une situation pré-transferts (Serré, *ibid.*), soit la langue utilisée dans les communications publiques. Là, les données disponibles montrent que dans aucun quartier le français ne parvient à s'imposer comme langue publique commune pour au moins 90 % des allophones. Si l'utilisation du français est relativement constante d'un quartier à l'autre, elle diminue néanmoins avec la diminution du pourcentage de francophones dans les quartiers. Si la diminution prévue de 2,5 % du pourcentage de francophones dans la RMR de Montréal d'ici 2016 ne devrait pas se traduire par un affaiblissement du français comme langue publique commune (seulement -0,3 %), la diminution supplémentaire de 4,5 % qui

se produira vraisemblablement entre 2016 et 2041 devrait s'accompagner d'une diminution de 0,7 % de la part du français comme langue publique commune. Toutefois, lorsque l'on n'examine que les quartiers comptant 10 % ou plus d'allophones et moins de 10 % d'anglophones, soit le genre de quartiers vers lequel évoluera vraisemblablement le tissu montréalais, le recul du français est de 1,2 % entre 1996 et 2016. Cette diminution sera suivie d'un recul supplémentaire de 2,3 % entre 2016 et 2041.

3- La question des cégeps

La situation du français apparaît donc bien fragile. Nouvelle réalité, progrès substantiel, mais définitivement insuffisant. Mesures à prendre : travailler partout où la libre concurrence des langues place les immigrants face au libre choix. Sélection accrue de francotropes, accès plus strict à l'école française, prédominance du français comme langue de travail, offre de produits et services en français et etc. Parmi toutes ces mesures, l'accès aux cégeps français pour les immigrants nous semble une mesure fortement susceptible de prolonger les bons résultats obtenus avec la fréquentation obligatoire des écoles primaires et secondaires françaises. Les quelques petits indices existants montrent qu'un fléchissement de la part du français dans les transferts intervient entre 15 et 19 ans, soit l'âge où arrive la liberté de choix de fréquentation des institutions collégiales. Pour nombre d'immigrants, le nombre d'années passées dans les écoles secondaires est limité. Comme l'affirmait d'ailleurs une étude récente (Marie McAndrew, Calvin Veltman, Francine Lemire, Josefina Rossell (1999), Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire, Montréal, Immigration et métropoles, Université de Montréal), l'utilisation du français par les jeunes allophones n'est souvent que très superficielle dans certaines écoles secondaires françaises. Non soutenue par le milieu familial et le quartier, la langue française s'effondre jusque dans les corridors

des écoles.

4- Le français et le déclin démographique : des modifications au rapport démographique ?

Le déclin démographique du Québec, prévu pour 2026, se chargera amplement de modifier la donne. Comment croire qu'une économie ouverte comme la nôtre, qui continue à croître et qui va éventuellement commencer à manquer de main-d'oeuvre, qui continue néanmoins à offrir des conditions de vie de plus en plus intéressantes lorsque l'on compare la métropole québécoise (à croissance démographique lente) aux autres grandes métropoles canadiennes, dont la croissance est beaucoup rapide et qui sont affectées par un durcissement des conditions de vie (n'oublions pas que l'Ontario a présenté un solde migratoire interprovincial négatif à la suite de la récession du début des années quatre-vingt-dix), comment croire que ce milieu de vie auquel nous sommes tant attachés ne présente pas un attrait également considérable pour nos compatriotes canadiens ? Comment ne pas déjà entrevoir ces changements en gestation dans les mouvements migratoires : moins d'Anglo-québécois et d'anglicisés qui partent et plus d'Anglo-Canadiens qui arrivent ? Le Québec est-il équipé pour faire face à d'éventuelles transformations migratoires de ce genre ? La francisation est déjà clairement insuffisante chez les immigrants allophones. Comment croire que nos concitoyens canadiens anglais, qui ne sont actuellement pas soumis à l'obligation de fréquenter les écoles primaires et secondaires françaises et qui ne le seront pas davantage dans le cadre constitutionnel actuel, s'intégreront en grand nombre à la majorité francophone ? La situation actuelle laisse tout simplement le Québec à la merci de mouvements migratoires dont on ignore la direction et l'ampleur au cours des prochaines décennies. Nous soulevons ici une question essentielle : l'impact des migrations interprovinciales sur l'équilibre démographique au Québec. Qu'il

soit clair que les 400 000 départs, qui constituent le solde migratoire interprovincial de 1966 à 1996 (à environ 90 % anglophone, plus 5 % allophone), représentent à nos yeux une catastrophe économique et sociale. Ceux qui partent comptent parmi les plus qualifiés des enfants du Québec. Formés, universitaires et professionnels, souvent bilingues, ils sont prêts à contribuer à l'édification de la société qui les recevra (et dans 70 % des cas, il s'agit de l'Ontario). En réalité, il s'agit d'une véritable saignée pour le Québec, inacceptable tant sur le plan des ressources humaines que de l'enrichissement culturel. Nous considérons que ceux qui clament partout que la situation est acceptable parce que stable se satisfont de ces départs, qui leur assure une relative paix sociale, et font de plus en plus preuve d'irresponsabilité en jouant avec l'avenir du Québec.

5- Conclusion et recommandations

Trois interrogations et autant de pistes de réflexion.

Une langue peut-elle être commune lorsqu'à chaque moment de leur vie les citoyens, y compris ceux qui n'appartiennent pas à la minorité historique, sont placés devant la possibilité de choisir la langue qu'ils utiliseront et l'institution, anglophone ou francophone, avec laquelle ils feront affaire? Question d'autant plus pertinente que l'on sait la politique du gouvernement central à cet égard.

2. Il existe au Québec un double réseau d'institutions, anglophone et francophone, chacun d'entre eux étant pratiquement complet. Ce dualisme institutionnel et culturel n'introduit-il pas une distorsion lorsque l'un de ces réseaux institutionnels dépasse largement les besoins de la minorité historique, en termes de clientèle ou d'offre d'emplois notamment? Nous pensons aux hôpitaux, universités, médias, etc.

3) Hormis certains cas particuliers, l'apprentissage précoce des langues étrangères semble présenter surtout des avantages au niveau phonétique. Or, dans notre contexte, les enfants sont amenés très jeunes à se familiariser avec les sons

propres à la langue anglaise, notamment par la radio, la télévision et assez souvent le voisinage. Par ailleurs, cet apprentissage précoce à l'école ne contribue-t-il pas à brouiller le sentiment identitaire des jeunes, en particulier immigrants, ainsi que leur adhésion à l'idée du français comme langue officielle et surtout commune?

Plus que jamais, le Québec a besoin d'une masse critique de francophones pour effectuer la francisation des immigrants et permettre au français d'être vraiment la langue publique commune qu'elle devrait être. La régionalisation de l'immigration aiderait certes à atteindre cet objectif mais les possibilités étant limitées en la matière, nous considérons que la priorité devrait être accordée à ce qui fut jusqu'à présent le plus efficace.

Les recommandations suivantes sont faites en complémentarité avec le mémoire adopté par le Conseil national du Parti Québécois tenu le 3 et 4 mars 2001 à St-Hyacinthe.

Nous recommandons que, si la tendance actuelle n'était pas radicalement inversée malgré les diverses mesures incitatives envisagées, la fréquentation obligatoire des Cégeps francophones soit considérée sérieusement. Si cette mesure n'est pas retenue par le gouvernement, que celui-ci applique néanmoins l'obligation aux futurs nouveaux arrivants de seize ans et plus, voire à tous ceux qui n'auraient pas fréquenté une école française durant l'ensemble de leurs études secondaires, hormis les exceptions déjà prévues par la loi 101. Nous croyons que cette mesure est nécessaire pour assurer un minimum d'intégration pour cette partie de la population qui a très peu d'occasions de s'intégrer dans notre société.

La protection de la langue française est un geste de vie pour notre communauté, un devoir de protection du patrimoine que nous avons envers nous-mêmes et envers la diversité culturelle de l'humanité. Le Québec a à lutter contre l'homogénéisation des cultures, contre sa propre américanisation. Le désir de protéger notre langue, notre

communauté et nos droits collectifs sont justes et légitimes. Ils sont de plus parfaitement compatibles avec notre profond attachement aux droits individuels. Nous souhaitons que ce mémoire puisse témoigner de notre engagement envers ces valeurs fondamentales et que notre voix se fasse ainsi entendre auprès de tous les compatriotes, de quelque horizon qu'ils soient.